

**TARIFICATION APPLICABLE
DU 1^{er} JUILLET 2018 AU 30 JUIN 2019**

ASSURANCE MALADIE					
		Par période de 7 jours		Par période de 14 jours	
		Protection individuelle	Protection familiale	Protection individuelle	Protection familiale
RÉGIME DE BASE					
Prime totale		19,29 \$	38,21 \$	38,58 \$	76,41 \$
Part de l'employeur		1,19 \$	2,99 \$	2,39 \$	5,97 \$
Part de l'employé		18,10 \$	35,22 \$	36,19 \$	70,44 \$
RÉGIME INTERMÉDIAIRE					
Prime totale		28,97 \$	57,44 \$	57,94 \$	114,88 \$
Part de l'employeur		1,19 \$	2,99 \$	2,39 \$	5,97 \$
Part de l'employé		27,78 \$	54,45 \$	55,55 \$	108,91 \$
RÉGIME SUPÉRIEUR					
Prime totale		35,30 \$	69,94 \$	70,60 \$	139,88 \$
Part de l'employeur		1,19 \$	2,99 \$	2,39 \$	5,97 \$
Part de l'employé		34,11 \$	66,95 \$	68,21 \$	133,91 \$

ASSURANCE VIE		
		Par période de 14 jours
Assurance vie des personnes à charge	0,13 \$ par famille	0,26 \$ par famille
Assurance vie de l'adhérent	0,059 % du salaire versé ⁽¹⁾	

ASSURANCE SALAIRE	
Assurance salaire de longue durée	0,641 % du salaire versé ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Le salaire versé inclut la prime de garde et la prime à l'enseignement.

Note : Veuillez noter que la taxe provinciale de 9 % doit être ajoutée aux taux mentionnés dans ce document.